



SITE NATURA 2000 FR5300049 / FR5312010 « DUNES ET COTES DE TRÉVIGNON »

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 10 juin 2013

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, COMMUNE DE FOUESNANT
14h - 17h30

Ordre du jour :

- Actualités du site Natura 2000
- Présentation et validation de l'état des lieux du site Natura 2000 étendu en mer
- Présentation de la méthodologie de diagnostic du site Natura 2000 étendu en mer

Remarque : l'Etat des lieux (Tome1) terrestre du Docob du site de Trévignon a été validée le 2 décembre 2011. L'objectif majeur du présent COPIL était de valider la partie marine. Un travail conjoint a été réalisé sur ce thème entre les 3 chargés de missions de sites « Roches de Penmarc'h », « Archipel des Glénan » et « Dunes et côtes de Trévignon ». Ainsi, par souci d'efficacité et étant donnée la similarité des composantes écologiques et socio-économiques entre le site de Trévignon et celui des Glénan, un seul COPIL commun de validation du Tome1 a été réalisé pour ces 2 sites.

Personnalités et organismes présents ou excusés			
Civilité	Nom	Organisme	Emargement
Monsieur	LE GOFF	Maire de Fouesnant, Président du Comité de pilotage Natura 2000 du site « Archipel des Glénan »	Présent
Monsieur	SACRE	Maire de Trégunc, Président du Comité de pilotage Natura 2000 du site « Dunes et côtes de Trévignon »	Présent
Madame	CARAMARO	Première adjointe et adjointe à l'environnement, mairie de Fouesnant	Présente
Monsieur	DERVOUT	Adjoint à l'environnement, mairie de Trégunc	Présent
Monsieur	LAISNE	Préfecture maritime de l'Atlantique, représentant du Préfet maritime	Présent
Madame	BAILLY	Préfecture maritime de l'Atlantique, bureau environnement marin	Présente
Madame	HORIOT	Préfecture du Finistère	Présente
Monsieur	LEDARD	DREAL/SPN	Présent
Madame	GUEHENNEC	DDTM/DML, représentant Madame Bontemps, DDTM	Présente
Madame	LECLERC	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Présente
Madame	DELLIOU	Réserve Naturelle de St-Nicolas des Glénan	Présente
Monsieur	THAERON	Vice-président du Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud	Présent
Madame	BADOLLEL	Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud	Présente
Monsieur	LE MENACH	Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud	Présent
Monsieur	PETIT DE VOIZE	FFESSM - CODEP 29	Présent
Monsieur	MAREC	Vice-président du CODEP 29, FFESSM	Présent
Monsieur	HASSANI	Chef de service, Océanopolis / LEMM	Présent
Madame	DERRIEN	Vice-présidente de la CSRPN de Bretagne, MNHN Concarneau	Présente
Madame	EYNAUDI	Chargée de mission antenne Atlantique, AAMP	Présente
Madame	DERRIEN	Station de biologie marine de Concarneau (MNHN)	Présente
Monsieur	CANEVET	Bretagne Vivante	Présent
Monsieur	CADIOU	Mairie de Quimper	Présent
Monsieur	DAUER	Adjoint, mairie de Névez	Présent
Monsieur	LE LAY	Association des plaisanciers de Port Manec'h	Présent
Monsieur	MESCOFF	ERDF, chargé de mission îles du Ponant	Présent
Monsieur	DESCHAMPS	Chasseurs de la Saint-Hubert - Saint Philibert	Présent
Monsieur	LE NAOUR	Chasseurs de la Saint-Hubert - Saint Philibert	Présent
Monsieur	HERVE	Président de l'association des pêcheurs plaisanciers de Trévignon	Présent
Madame	PEUZIAT	Enseignant chercheur, UBO/IUEM/GEOMER	Présente
Monsieur	BEUCHER	Bretagne Vivante	Présent
Madame	CHEBAHI	Bretagne Vivante	Présente
Monsieur	BRIATRE	Bretagne Vivante	Présent
Monsieur	BERCON	Nautisme en Finistère, représentant Monsieur Arbello-Repaire, Directeur de NEF	Présent
Monsieur	VERMEULIN	Collectif des associations de plaisanciers de la baie de la Forêt	Présent
Monsieur	DAUNE	Directeur du Centre Nautique des Glénan, base de Concarneau	Présent
Monsieur	LE CARRE	CCI de Quimper	Présent
Monsieur	CHARRETOUR	Propriétaire sur Saint-Nicolas des Glénan	Présent
Monsieur	ROLLIN	Association de défense des sites de Beg Meil	Présent

Monsieur	WARGNIEZ	Secrétaire de l'APECS	Présent
Madame	LEFRANC	APECS	Présente
Madame	SERVETTO	Stagiaire en Préfecture maritime de l'Atlantique	Présente
Madame	BERNARD	Ingénieur, Ifremer/Dyneco	Présente
Mademoiselle	DRUET	Directrice des services techniques, mairie de Trégunc	Présente
Monsieur	DE BAETS	Chargé de mission Natura 2000, mairie de Trégunc	Présent
Mademoiselle	LECERF	Chargée de mission Natura 2000, comité départemental des pêches maritimes du Finistère	Présente
Monsieur	RAGOT	Chargé de mission Natura 2000, mairie de Fouesnant	Présent
Madame	MAUREL	Association Sextant	Excusée
Monsieur	ERLENBACH	DRAC Bretagne	Excusé
Monsieur	MONFORT	Ifremer	Excusé
Monsieur	BREDIN	CELRL	Excusé

Introduction et présentation de l'ordre du jour

M. SACRE, président du COPIL (Comité de pilotage) « Dunes et côtes de Trévignon » et Maire de Trégunc remercie les participants au COPIL et ouvre la séance à 14h20.

M. RAGOT remercie l'ensemble des acteurs et usagers du site pour leur participation à l'état des lieux du site Natura 2000. Il précise que ce COPIL se tiens conjointement avec celui du site « Dunes et côtes de Trévignon », l'état des lieux des deux sites, à plus de 99 % marins, ayant été réalisé simultanément et comportant de nombreux points communs. M. Ragot présente ensuite l'ordre du jour.

A noter que les Comités départemental et régional des pêches maritimes et des élevages marins ont décidé dès le COPIL du site de Penmarc'h, tenu le matin, de boycotter les trois COPIL des sites Natura 2000 du Finistère Sud, en signe de protestation vis-à vis des opérations en cours de clapage sur le site de Penmarc'h, n'ayant pas obtenu que le COPIL de Penmarch puisse se prononcer sur cette question par une motion officielle.

Synthèse des échanges

M. RAGOT, M. DE BAETS et Mlle LECERF se sont partagés la réalisation de l'état des lieux sur les trois sites Natura 2000 se jouxtant en Finistère Sud : « Dunes et côtes de Trévignon », « Archipel des Glénan » et « Roches de Penmarc'h ». Ils présentent et commentent donc tour à tour, sous la forme d'un diaporama ci-joint, chaque partie propre à leur site ou qu'ils ont traités pour la réalisation de l'état des lieux : actualités des sites Natura 2000, état des lieux des sites Natura 2000 étendus en mer, méthodologie envisagée de diagnostic des sites Natura 2000.

Actualités du site Natura 2000

Après une présentation rapide des actualités de la gestion du Site Natura 2000 (Cf. Diaporama ci-joint), M. DE BAETS cède la parole à l'Assemblée sur ce premier point.

M. LAISNE rappelle, concernant les études d'incidences Natura 2000, qu'il appartient au pétitionnaire de réaliser les études, en aucun cas au chargé de mission Natura 2000, qui ne doit intervenir en la matière qu'en appui au pétitionnaire, notamment par la transmission d'informations sur le site, les habitats et espèces Natura 2000.

L'assemblée n'ayant aucune autre question ni remarque sur l'actualité du site, le second point de l'ordre du jour est abordé, l'examen et la validation de l'état des lieux du DOCOB.

Présentation de l'état des lieux et validation

M. RAGOT précise l'organisation relative à l'examen de l'état des lieux. Chaque chapitre de l'état des lieux va d'abord faire l'objet d'une présentation rapide des objectifs, méthodes, résultats et limites (cf. diaporama ci-joint). Puis les remarques écrites reçues sur chaque chapitre, seront présentées au COPIL pour avis et validation. A ce niveau, seules les remarques nécessitant l'aval du COPIL seront présentées. Les questions de forme, lisibilité des documents, orthographe et grammaire, etc., seront directement rectifiées dans le DOCOB sans avalisation par le COPIL. Enfin, après la présentation de chaque chapitre de l'état des lieux, la parole sera donnée à l'assemblée pour recueillir les avis et remarques complémentaires aux transmissions écrites. En fin de présentation, le Président procédera à la mise au vote à main levée de l'état des lieux dans son ensemble, pour validation.

M. DE BAETS rappelle succinctement les objectifs et les caractéristiques de l'état des lieux (Cf. diaporama ci-joint).

Réseau et site Natura 2000 : présentation générale

Aucune remarque n'est formulée.

Environnement physique et océanologique, qualité des eaux, protections règlementaires et foncières

Le collectif des plaisanciers a formulé plusieurs remarques écrites sur la pertinence des éléments présentés sur la géologie et la géomorphologie du site, les cartes sélectionnées, les références consultées, les descriptifs réalisés. M. RAGOT précise que ce point a été particulièrement difficile à rédiger faute de réponse des experts consultés et du fait d'une bibliographie peu fournie ou relative à des secteurs plus vastes que les limites du site Natura 2000. Il ajoute que ce point n'est pas fondamental dans l'état des lieux et qu'il se rapprochera de l'expert en la matière du collectif, M. COULIOU, pour parfaire ce descriptif.

Le collectif juge apocalyptique le graphique sur les effets des hydrocarbures sur le milieu marin. M. RAGOT, précise, comme l'a fait dans la matinée M. LAISNE lors du COPIL du site « Roches de Penmarc'h », que ce graphique est issu d'une étude scientifique, dont les références sont fournies. Si le collectif conteste les résultats de cette étude, il lui appartient de fournir des références en la matière avant toute modification éventuelle dans le DOCOB. M. RAGOT ajoute que l'objectif de ce tableau était de faire prendre conscience que même si les facteurs de dilution sont importants, les contaminations chimiques peuvent agir à très faible dose, notamment sur le plancton et que le problème doit donc être pris très au sérieux.

Sur les prévisions de bon état écologique des eaux de la rivière de Pont l'Abbé, revues à la baisse depuis le premier état des lieux DCE de 2009, M. RAGOT confirme qu'il n'y a pas d'erreur.

Le CDPMEM 29 a demandé par écrit ce que veulent dire exactement les graphiques concernant la baudroie et la langoustine. M. RAGOT répond qu'il s'agit des résultats d'une étude de l'Ifremer, menée à l'époque sur la bioaccumulation de composés chimiques dans les produits de la pêche, en partenariat avec la profession. Les graphiques présentent les résultats pour ces deux espèces dans le secteur du

Finistère Sud, à titre informatif. Là encore, il s'agit de faire prendre conscience que si des problèmes sérieux pourraient survenir, certes à long ou très long terme, du fait des contaminations chimiques, il serait peut-être opportun de s'en occuper dès maintenant.

Sur les données météorologiques, il est demandé s'il existe des données plus récentes que sur la période 1891-1930. M. DE BAETS répond que oui, très certainement, ce sera revu même si ce n'est pas un point central.

Habitats et espèces Natura 2000, hors avifaune.

La Préfecture maritime a demandé par écrit :

- si des arguments sont disponibles pour justifier la menace d'urbanisation sur les habitats 1310, 1330, 1410. Le cas échéant, il faut enlever cette menace ;
- quand les données CARTHAM seront-elles disponibles ;
- que la répartition et l'état de conservation des habitats et espèces ne soit pas laissée avec le qualificatif « A venir » et quand des précisions seront apportées à ce niveau ;
- d'expliquer la méthode de classification de l'état de conservation des habitats à l'échelle biogéographique ;
- quand est-ce que des résultats seront disponibles sur l'habitat 1180 et de la part de quelle structure ;
- de préciser la notion de domaine Atlantique, s'agit-il de la façade Atlantique ?
- de mentionner les sources d'informations à exploiter pour l'état des lieux des mammifères marins.

M. RAGOT explique que les menaces sur les habitats et espèces, comme les pressions des activités, ont été principalement extraites des cahiers d'habitats et des référentiels de l'AAMP. Ces menaces et pressions sont qualifiées de potentielles, car elles ont été étudiées et/ou observées ici ou là, de par le Monde. Elles ne correspondent en aucun cas aux menaces et pressions réelles sur le site Natura 2000. Il convient donc d'appréhender ces éléments comme des points à diagnostiquer sur le site, pour vérifier leur réalité ou non sur le site, ce qui fera l'objet de l'étape suivante de l'élaboration du DOCOB, le diagnostic du site. M. RAGOT ajoute que des erreurs ont effectivement pu se glisser dans l'état des lieux, qui seront corrigées, et que la signification de ces menaces et pressions potentielles sera mieux explicitée pour éviter toute mauvaise interprétation. Pour le reste, M. RAGOT précise la notion de domaine biogéographique Atlantique, prends note de la nécessité d'expliquer la méthode de classification de l'état de conservation des habitats à l'échelle biogéographique et confirme que les sources d'information sur les mammifères marins seront précisées. Sur les éléments non renseignés, il ajoute qu'il ne peut rien faire tant que les données ne seront pas disponibles, notamment le rapport CARTHAM.

M. LEDARD ajoute qu'un dysfonctionnement dans la communication entre l'AAMP, la DREAL et les chargés de mission Natura 2000 explique que ces derniers n'ont pas eu connaissance de la mise en ligne en début d'année des rapports CARTHAM sur la cartographie et l'état de conservation des habitats marins. Ces informations nouvelles auraient donc pu être intégrées au présent état des lieux. Ce n'est cependant pas bien grave car CARTHAM ne fait qu'apporter un complément d'informations sur des sites disposant déjà d'une bonne base de connaissances. Et ce complément ne sera pas exhaustif compte tenu des surfaces importantes. M. LEDARD ajoute que l'élaboration d'une carte de confiance de la cartographie des habitats marins et de leur état de conservation sera également demandée en

complément. Par ailleurs, concernant l'habitat 1180, Mme Bajouk de l'Ifremer a été saisie sur cette question.

M. RAGOT rectifie les propos de M. LEDARD en précisant que le rapport mis en ligne début 2013 est quasiment identique au rapport provisoire transmis durant l'été 2012. Les éléments sur l'état de conservation des habitats, les couches SIG de cartographie de ces habitats, leur descriptif sous typologie Natura 2000 ne sont toujours pas disponibles.

Le Comité Régional de la conchyliculture de Bretagne Sud souligne les dangers de glissement sémantique liés à l'utilisation de certains mots ou aux tournures de phrases dans l'état des lieux. Elle prend l'exemple de l'huître creuse, qualifiée d'invasive dans le document alors que le règlement européen en la matière ne qualifie pas cette espèce d'invasive.

M. RAGOT répond que les ostréiculteurs sont les premiers à qualifier l'huître creuse d'invasive dans le milieu naturel et a en subir les conséquences (compétition trophique et baisse des rendements d'élevage, etc.). Le propos tenu dans l'état des lieux ne visait pas à sous entendre que les ostréiculteurs étaient responsables de l'introduction d'une espèce invasive dans le milieu naturel, mais seulement à souligner une situation qui est devenue réelle ces dernières années, contre toute attente. M. LEDARD ajoute que le règlement évoqué fait référence aux produits autorisés à la conchyliculture. Il n'exclue pas le caractère potentiellement envahissant de cette espèce en milieu naturel, dans certains secteurs tout du moins, même s'il reconnaît cette espèce, ainsi que la palourde, comme des espèces aujourd'hui indigènes.

Le collectif des plaisanciers estime que la menace « Surfréquentation » est une notion totalement subjective et demande à quoi cela correspond en terme de seuil. M. RAGOT confirme le caractère subjectif de cette notion mais n'a pas de réponse concrète à apporter sur ce point. Il conviendra de s'accorder sur ce type de notions et ce que l'on met derrière. M. LE GOFF ajoute qu'effectivement, il faudrait pouvoir mettre un indicateur derrière cette notion et ne pas être sans cesse alarmiste non plus.

Le collectif ajoute que plusieurs menaces évoquées apparaissent incohérentes ou demeurent incomprises. M. RAGOT répète que s'il y a eu erreur de retranscription par rapport aux cahiers d'habitats, document de référence, elles seront corrigées.

M. VERMEULIN du collectif des plaisanciers poursuit en insistant sur la subjectivité qui se dégage de l'état des lieux et ajoute que si dans quelques années, on veut évaluer les avancées de Natura 2000, nous aurons bien du mal à le faire, avec entre autres le flou qui entoure l'évaluation de ces notions de menaces et pressions. Il faut pouvoir avancer quelques chiffres pour mesurer ensuite les évolutions, on ne peut pas se contenter d'un « fort » ou « moyen », « potentiel », « possible », etc., car chacun peut alors mettre ce qu'il veut derrière ce genre de qualifications. D'autre part, le collectif insiste sur les glissements sémantiques réguliers, la conditionnalité permanente, qui peut conduire de fil en aiguille à un « soupçon qui vaut la faute ». Il faut faire très attention à cela au risque de développer une vision très déformée dans quelques mois ou années de l'état des lieux. Il faut une base scientifique minimale pour pouvoir travailler sérieusement.

M. RAGOT explique que la présomption d'innocence, à ce stade de l'élaboration du DOCOB, lui semble respectée. L'état des lieux n'a pour seul objectif que de dresser un descriptif le plus précis et objectif possible des habitats, espèces, activités et environnement du site, sans propos conclusifs qui ne seraient pas évidents. Il ajoute que tout a été fait pour conserver un maximum d'objectivité dans l'état des lieux réalisé. Mais face au manque récurrent de connaissances, à la complexité de certaines situations, il est très difficile de dégager des certitudes sur de nombreux points de l'état des lieux, d'où la conditionnalité récurrente dans la description des menaces et pressions potentielles. Il ajoute que face à ce manque de connaissances, il ne faut pas rester sans rien faire en attendant d'en savoir plus mais agir quand on le peut. Il espère que le diagnostic du site, à venir, répondra aux interrogations de M. VERMEULIN. La méthodologie proposée vise justement à limiter au maximum toute subjectivité dans les analyses portées, par une mise en balance des incertitudes scientifiques, de l'évidence, des enjeux socioéconomiques, du principe de précaution, etc. Cette méthodologie sera brièvement présentée en fin de réunion. Mais il ne faut pas se leurrer, face au manque important de connaissances sur le milieu marin, il sera souvent difficile de dégager des faits certains et incontestables, ce qui laissera toujours la place à une part de subjectivité dans les débats et analyses à venir. Ce qui ne doit pas empêcher d'agir. L'approche participative et concertée de Natura 2000 devra permettre en groupe de travail de limiter cette subjectivité ou du moins de s'accorder sur les analyses et propositions futures, par l'expression des sensibilités de chacun.

Mme DERRIEN exprime par écrit son désaccord sur le schéma Ifremer des étagements successifs du milieu marin. Les ceintures algales et étagements correspondants ont été publiés et validés au niveau de la DCSMM. Les laminaires par exemple peuvent être absentes de certains étages et remplacées par d'autres phéophycées de grande taille. L'infralittoral est considéré comme subtidal, etc. M. RAGOT en prend note et confirme que ce graphique sera remplacé.

Mme DERRIEN précise que l'état de conservation des habitats a été évalué en 2007 mais réévalué en 2012, il convient donc d'actualiser cette information. M. RAGOT répond que si une évaluation a été effectivement réalisée en 2007, la prochaine évaluation officielle est prévue en 2013. Des évaluations intermédiaires ont par contre effectivement été réalisées, mais elles restent non officielles. Une vérification sur ce point sera cependant réalisée et les corrections apportées au besoin, si les nouvelles données recueillies sont officielles.

Avifaune

La préfecture maritime demande quand les points d'interrogation présents dans les tableaux seront renseignés. M. DE BAETS, en charge de l'état des lieux avifaune, précise que ces données sont inconnues et qu'il ne peut rien y faire, cela illustre le manque de connaissances, souvent à l'échelle nationale, sur l'avifaune. M. LEDARD précise que plusieurs programmes d'acquisition de connaissances sont en cours comme le programme PACOMM (AAMP) dont la finalisation est prévue fin 2014. Si la nidification est plutôt bien cernée, la migration et l'hivernage le sont moins, les programmes en cours devraient apporter des éléments de réponse.

Le collectif des plaisanciers ne trouve pas trace dans l'état des lieux des statuts de conservation européen, français, breton. M. DE BAETS précise que ces statuts sont utilisés dans le tableau d'analyse qualitative de l'avifaune, étayé par une note technique où tout est expliqué.

Le collectif juge les propos de misanthropiques, sur le dérangement notamment, et les qualifie de « Religion ornithologique ». M. DE BAETS prends note mais ne comprends pas cette remarque, il estime avoir fait preuve de toute l'objectivité requise sur cet état des lieux de l'avifaune.

La préfecture maritime demande l'actualisation des données sur les sternes. M. DE BAETS répond que ce sera fait dès qu'il aura eu accès aux données. M. LEDARD répond que des données existent via l'OROM, il s'agit peut-être là encore d'un défaut de transmission des informations aux chargés de mission, ces données leurs seront transmises.

Mme DELLIUO ajoute que toutes les données sternes ont été systématiquement transmises aux chargés de mission, qui devront donc compléter les données de l'état des lieux sur ce point.

Concernant le gravelot à collier interrompu, il est précisé que le plan d'actions est régional et non national, à rectifier.

Bassins versants et qualité des eaux

M. SACRE demande si les données de suivi CCPF de la qualité des eaux ont bien été considérées. M. RAGOT confirme.

Contexte territorial, foncier, occupation et usages des sols

La préfecture maritime fournit des précisions et corrections à apporter sur la notion de DPM, qui ne comprend pas la colonne d'eau.

Pêche professionnelle

Le collectif des plaisanciers conteste la représentativité pour le site Natura 2000 des chiffres fournis, qui incluent les ports de Douarnenez et Audierne ou au contraire excluent ceux de Merrien et Brigneau, à considérer pour le quartier maritime de Concarneau. Mme LECERF explique qu'extraire les données par site Natura 2000 aurait été très difficile et très consommateur en temps, les données sont en effet le plus souvent agrégées à l'échelle de la Cornouaille. De plus, les ports de Douarnenez et Audierne ne représentent pas des tonnages débarqués importants, comparativement aux autres ports du secteur. Enfin, travailler sur ces chiffres est toujours un peu complexe, entre les tonnages débarqués sous criée, hors criée, etc. Les chiffres présentés ici ne sont donc pas issus de données brutes mais de données traitées, produites par l'observatoire de la chambre de commerce et d'industrie, à l'échelle de la Cornouaille donc.

Le collectif des plaisanciers demande pourquoi sur la toponymie des zones de pêche, les travaux de Pichon ne sont pas cités. Mlle LECERF répond que ces travaux concernaient plutôt des zones de pêche au large.

Le collectif des plaisanciers critique vivement par écrit le RTE pêche, qui généralise des cas particuliers, utilise sans cesse des formules aggravantes et des glissements sémantiques dangereux. « Le soupçon

vaut la faute ». Le collectif réagit également vivement à la différence de traitement entre la pêche professionnelle et de loisir. La première semble exempte de tout impact, ou en tous cas ils sont très atténués, alors que la seconde est affublée d'une multitude d'impacts potentiels.

Mlle LECERF et M. RAGOT expliquent que ceci sera effectivement à revoir, ces différences sont essentiellement dues au fait que les fiches pêche professionnelle ont été réalisées antérieurement à l'état des lieux Natura 2000, dans un autre cadre (programme MAIA), et dans une logique qui se voulait conclusive sur les impacts de la pêche professionnelle. Ce qui n'est pas le cas de l'état des lieux Natura 2000 qui se veut purement descriptif. Les résultats des enquêtes réalisées à l'époque ont donc été retranscrits en l'état car il s'agissait avant tout de développer une approche participative et donc de rapporter fidèlement les propos tenus par les professionnels lors des enquêtes, qui concluaient souvent à l'absence d'impacts significatifs. Les informations de chaque fiche pêche professionnelle reprennent donc la vision des pêcheurs professionnels sur les pressions et impacts de leur activité, point de vue sur lequel il était difficile de revenir postérieurement. Par contre, dans les paragraphes introductifs de cette activité, les pressions potentielles de la pêche professionnelle sur les habitats et espèces ont bien été identifiées et mentionnées, à partir de la bibliographie et des études existantes. Elles correspondent bien à ce qui est écrit pour la pêche de loisir, pour des engins de pêche et/ou pratiques similaires.

M. RAGOT ajoute que dans tous les cas, l'ensemble des pressions et menaces évoquées dans l'état de lieux seront revues et corrigées au besoin.

Mme DELLIYOU souligne le très bon état des lieux réalisé sur la pêche en Cornouaille, elle regrette qu'un zoom n'ait pas été réalisé sur chaque site. Les données et les cartographies sont généralisées, par exemple le nombre de navire, les efforts de pêche. Mlle LECERF confirme qu'il faudrait effectivement affiner ces données par site, au moins sur les zones à enjeux, c'est une des limites et difficultés de l'exercice. Il faudrait notamment préciser la spatialisation de l'effort de pêche.

Sur la problématique de la drague, M. LE MENACH rappelle qu'il y a déjà 25 ans, l'Ifremer avait mené des études sur des dragues sans dent, qui ont été abandonnées à l'époque et qu'il serait peut-être opportun de reprendre. Il insiste également sur la nécessité de bien considérer l'activité actuelle et historique, le nombre de dragueur ayant très fortement diminué ces dernières années.

M. LE MENACH aurait également aimé pouvoir disposer de vidéos des bancs de maërl depuis l'arrêt de l'extraction et avant la reprise d'une activité de pêche à la drague, stoppée depuis 3 ans, afin de pouvoir suivre l'évolution du milieu et la part respective de chaque activité dans les impacts éventuels constatés. On ne sait pas ce qu'il s'est passé sur les fonds.

M. LEDARD explique qu'un travail a été réalisé avec le MNHN et la DPMA sur la pêche afin de mieux caractériser l'activité sur les sites Natura 2000 et les risques associés de dégradation des habitats. La méthodologie du MNHN sera appliquée sur tous les sites mais il est inimaginable de réaliser des études complémentaires sur chaque site, chaque engin de pêche et chaque interaction avec tel ou tel habitat. Les fonds publics vont être mutualisés pour une approche intersites. Un projet régional porté par l'AGLIA et la profession, devrait déjà apporter des réponses sur les différents types de pêche à la drague, en réalisant notamment des études sur certains sites pilotes (Rade de Brest, Glénan, etc.). Des recherches de financement sont en cours sur ce projet. M. LEDARD répète que dans tous les cas, la

gestion de la pêche professionnelle sera forcément réalisée à une échelle intersites, les zones de pêche dépassant souvent les périmètres Natura 2000 et une homogénéisation des mesures proposées étant indispensable pour une meilleure acceptation par la profession.

M. LEDARD rappelle que Natura 2000 n'a pas vocation à tout traiter et renvoie certaines questions aux gestionnaires et politiques publiques concernés : SAGE (Eau), etc.

Sur la récolte des algues, Mme DELLIOU se dit impressionnée par les tonnages pêchés. Mlle LECERF précise que les tonnages mentionnés se réfèrent à l'ensemble du Finistère Sud. Mme DELLIOU et le collectif des plaisanciers ajoutent que de la pêche au casier existe aux abords de Trévignon, non mentionnée sur les cartographies correspondantes. Mlle LECERF répond que l'état des lieux de la pêche professionnelle a été réalisé par enquête, sur la base d'un échantillon, qui n'est pas forcément représentatif, pour un métier donné, de l'ensemble des zones exploitées. M. LE MENACH précise qu'il doit être aisé de retrouver cette information par le biais des licences et des marquages des engins de pêche.

Aquaculture

Mlle LECERF et M. LEDARD précisent que si l'activité est abordée dans le DOCOB, elle sera concrètement gérée à l'avenir via le régime d'évaluation des incidences Natura 2000, qui s'applique aux schémas des structures, en cours d'élaboration.

Transport maritime

La préfecture maritime propose une nouvelle rédaction concernant les missions du CROSS.

Les armateurs de France demandent une rectification sur la définition du transport maritime et la distinction entre transport maritime classique et de cargaisons dangereuses. Les premiers peuvent également transporter des substances dangereuses. Sur la pression potentielle « espèces invasives », c'est une conséquence des eaux de ballast.

Pêche de loisir

Le collectif des plaisanciers réitère ses remarques sur les différences, pour de mêmes engins de pêche, entre les pressions évoquées pour la pêche professionnelle et celle de loisir. Le collectif pense que les remarques et propos tenus par les plaisanciers lors des réunions et groupes de travail sur l'état des lieux auraient pu être pris en compte. M. RAGOT explique que si l'on ne doit pas généraliser une étude dans un secteur donné, qui par exemple démontre des captures accidentelles importantes d'oiseaux dans les filets, on ne peut également pas reprendre et généraliser les propos de plaisanciers qui affirment ne jamais avoir capturé d'oiseaux dans leur filet, ou de manière anecdotique. Il ne faut donc pas dans un cas pointer du doigt des impacts qui seraient généralisés sans éléments probants et de l'autre vouloir généraliser des propos sur une absence d'impacts, sans plus d'éléments de démonstration. Il faut rester objectif sur ce que l'on sait ou pas. Les pressions évoquées dans l'état des lieux sont, encore une fois, des pressions potentielles, c'est à dire déjà observées ou étudiées de par le Monde et sur lesquelles il convient donc de se pencher localement, pour vérifier leur réalité ou non sur le site.

Le collectif s'étonne des remarques et limites évoquées sur la représentativité des informations sur la pêche de loisir et demande pourquoi certaines infos seraient jugées crédibles et d'autres non. M. RAGOT explique que ces mises en garde dans l'état des lieux lui paraissent claires et ne concernent pas que la pêche de loisir. A chaque fois que les données présentées ne constituent qu'un échantillon et que cet échantillon peut ne pas être représentatif, cette limite est clairement évoquée. Cela concerne les informations sur la pêche de loisir embarquée mais aussi la chasse en apnée, la fréquentation plaisancière, les sports nautiques, etc. Il est très important effectivement de bien préciser ce que veulent dire des informations et ce qu'elles ne veulent surtout pas dire. Nous ne pouvons pas dire qu'à partir des réponses de 5 associations de plaisanciers à une enquête sur leurs pratiques, il a été possible de dresser un descriptif complet et exhaustif de la pêche plaisancière sur le site Natura 2000. Si les infos collectées sont représentatives des activités des associations qui ont participé, elles ne sont en aucun cas représentatives de l'ensemble des plaisanciers du secteur, dont la plupart ne sont d'ailleurs pas fédérés. M. RAGOT ajoute que la rédaction de ces limites n'est peut-être pas claire, elle sera revue.

M. VERMEULIN revient sur l'évocation du peu de données sur la pêche plaisancière et mentionne l'étude récente en la matière menée en partenariat avec le collectif (Aschoung, 2011). M. RAGOT lui répond que cette étude a bien été analysée, les quelques éléments pouvant intéresser l'état des lieux Natura 2000 ont été considérés mais que cette étude abordait surtout la question des conflits d'usage de l'espace entre plaisanciers et professionnels de la pêche.

M. THAERON évoque la pêche à pied dans les rias de l'Aven et du Belon, classées en zone A ou B, où tout le monde pêche sans avoir conscience de la nécessité de purifier le produit avant consommation. Il faudra donc développer la sensibilisation sur cet aspect sanitaire. M. THAERON souligne également les difficultés de la profession, générées par les problématiques de qualité de l'eau, et renforcées par les évolutions réglementaires, notamment les changements d'indicateurs de pollution bactériologique (Norovirus en substitution à *E. Coli*).

M. THAERON aborde également la question de la pêche à pied dans l'anse du Gorgen et notamment le « labourage » observé chaque année des herbiers de zostères, dont la présence témoigne par ailleurs de l'amélioration de la qualité de l'eau. Il note que curieusement, en tous cas de par ses observations, malgré ce labourage, l'herbier semble se renforcer d'année en année. M. RAGOT lui répond que tout dépend de l'effort de pêche réel, de la sensibilité de l'herbier, etc. Il répète, concernant les impacts de la pêche à pied ou des ancres sur les herbiers, qu'il faut également considérer la dynamique naturelle des herbiers, actuellement en phase d'expansion. M. LEDARD confirme ces propos, les herbiers sont en recolonisation depuis 1930, suite à une très forte régression due à un virus. Les herbiers ont tendance à retrouver leurs aires de répartition naturelles ces dernières décennies. Il ne faut donc pas considérer les surfaces actuellement en recolonisation comme des surfaces nouvellement occupées par les herbiers, mais comme des surfaces qui furent occupées par les herbiers avant l'apparition du virus, les expansions actuelles correspondantes à un retour à la normale.

Sports nautiques

Mme PEUZAT fait savoir que le domaine de la pratique des sports de loisirs et de nature fait l'objet de beaucoup de discussions, les choses évoluent vite notamment sur des produits de sensibilisation et formation, avec le groupe « Ressources littorales », l'AAMP, les Fédérations, etc.

Autres activités

Le collectif des plaisanciers fait savoir que l'éducation et la sensibilisation à l'environnement ne sont pas l'apanage des structures et associations citées, et qu'il serait opportun de citer également les associations de plaisanciers qui le font aussi. M. RAGOT réponds que ce sera ajouté pour peu que les dites associations transmettent un descriptif de leurs actions en la matière.

Références

Le collectif des plaisanciers demande une référence bibliographique explicite pour l'enquête menée auprès des associations du collectif sur la pêche plaisancière. Cette référence sera à reprendre dans le corps des fiches, notamment pour les tableaux. Le collectif remet en cause certaines sources jugées non pertinentes alors que d'autres au contraire n'ont pas été consultées. Cette remarque concerne la géologie et géomorphologie, le nautisme (thèse de N. Bernard), la pêche professionnelle (mémoires de J. Pichon sur les chaluts côtiers, de P. Le Rhun sur les canots). Les chargés de mission Natura 2000 prennent note de ces remarques mais estiment avoir appuyé leur travail sur une recherche bibliographique et autres très étoffée et comportant les principaux documents de référence. Ils restent cependant près à intégrer des références complémentaires, pour peu qu'elles apportent de nouveaux éléments, incontournables, à l'état des lieux.

Le collectif ajoute également que pour apprécier la résilience du milieu marin, il serait pertinent de s'appuyer sur les suivis historiques, comme les relevés du XIXème siècle, les relevés des Ingénieurs du Roi en 1770, etc. M. RAGOT répond que si dans l'absolu, ce travail serait certainement très intéressant et instructif, compte tenu des moyens limités de Natura 2000, il y a de multiples travaux plus urgents à mener.

Atlas cartographique

Le collectif fait remarquer qu'il n'est nul besoin de préciser « cartographique » car un atlas l'est par définition. Il demande également sur les cartes de pêche de loisir que le nom des associations ayant participé aux enquêtes soit explicitement mentionné en cartouche, et par des initiales sur la carte. M. RAGOT répond qu'il fera son possible mais inscrire le nom complet des associations dans le cartouche ne lui paraît pas envisageable pour des questions évidentes de place et de lisibilité du reste de la planche. Le collectif évoque aussi les difficultés de lisibilité des cartographies Habitats. M. RAGOT lui répond que la palette de couleurs est limitée mais qu'il fera son possible pour améliorer les choses.

Mme DERRIEN précise que des règles strictes encadrent la symbologie de ces cartographies, limitant les possibilités de mise en page.

Conclusions du collectif des plaisanciers de la baie de la Forêt

M. RAGOT lit pour terminer les conclusions écrites du collectif des plaisanciers, sur l'état des lieux :

« Gros travail de rassemblement de données dont certaines sont encore embryonnaires ou relèvent de suppositions. Cela implique sans doute que soient affinés de nombreux points mais sans esprit empreint de partialité ce qui a quelquefois percé dans les lignes de ces documents, y compris des cartes. Je pense que du côté des plaisanciers, plusieurs attitudes, jugements et réactions découleront de la lecture de ces documents.

1) Une première réaction de fond est celle d'une interrogation sur la place qu'a le droit d'avoir l'être humain dans la perspective envisagée dans ce document. On frise la misanthropie.

2) En second lieu, on est dans une démarche environnementale. Soit, mais la surreprésentation des structures à sensibilités environnementales ou écologistes confine au déni de déni de démocratie.

3) Une troisième remarque retient le maigre souci de création de richesses économiques, celui-ci étant non seulement minoré mais encore absent des documents. On est dans un registre de décroissance. Les plaisanciers se sentent regardés comme des intrus. Il est dit qu'ils dérangent à plusieurs reprises.

4) Une quatrième réaction tient à l'impression de copier-coller que donne la lecture, si bien que des faits sont répétés comme s'ils valaient en tous lieux alors que les approches spatiales déclinent l'évidence que ce qui est vrai ici, ne l'est pas forcément là. On touche quelquefois à des amalgames, à des extrapolations, toutes attitudes qui n'ont rien de scientifiques. Si on était en histoire, on jugerait volontiers certaines postures comme des anachorismes. En établissant un néologisme fondé sur la notion de lieu (choros en grec), on pourrait dire qu'on est souvent devant des « anachorismes ».

5) A plusieurs reprises, des faits sont avancés au conditionnel ou relevant de la possibilité, parfois empreints de doute quant à leur existence. Si cela tient de l'honnêteté intellectuelle, on espère qu'ils ne seront pas reconnus comme vérités d'évidence sans vérification ultérieure. Mais des glissements et des prises de positions formulées sur les cartes inclinent à croire que des limites sont déjà franchies. On pourrait y ajouter que des propos relèvent de conjectures et sont reprises sans examen critique. »

M. VERMEULIN précise que le bord de mer a toujours été le siège d'activités humaines depuis des siècles, qui se transformées au cours des décennies. Certaines sont bien intégrées, d'autres moins, d'autres franchement nocives. Mais la zone littorale sera toujours le lieu d'activités humaines, qu'il faut intégrer du mieux possible. Il faut donc faire attention à ne pas avoir une démarche d'exclusion de ces activités humaines, c'est cela que recouvrait le mot utilisé de misanthropie.

Validation de l'état des lieux du site Natura 2000

Après clôture des échanges sur l'état des lieux, M. SACRE remercie tous les participants et procède ensuite au vote à main levée pour la validation de ce document.

L'état des lieux du site Natura 2000 « Dunes et côtes de Trévignon » est validé à l'unanimité par l'assemblée.

Diagnostic du site Natura 2000 et propositions : calendrier et méthodologie

Pour terminer la séance, M. DE BAETS et M. RAGOT présentent la méthodologie proposée pour le diagnostic du site et la définition de mesures de gestion. Il présente ensuite le calendrier de finalisation du DOCOB (Cf. diaporama ci-joint). M. LAISNE et M. LE GOFF ne sont pas d'accord avec le calendrier proposé et exigent que le DOCOB soit finalisé pour la mi-novembre. M. RAGOT explique que le diagnostic et les propositions sont le cœur de la démarche d'analyse et le moment fort de la concertation et l'approche participative. Il doute de la possibilité de respecter une telle échéance et mets en garde contre les risques liés à un tel raccourcissement de cette phase cruciale de consultation et élaboration consensuelle de mesures de gestion. M. LAISNE et M. LE GOFF restent sur leur position, M. RAGOT, Mlle LECERF et M. DEBAETS en prennent note et feront tout leur possible pour respecter cette échéance.

Bretagne Vivante demande qui va décider d'un impact incontestable. Dans l'absolu, ces impacts devraient être constatées par des personnes assermentées ne serait-ce qu'en cas de recours. M. LE GOFF répond que nous n'en sommes pas là dans Natura 2000. M. LAISNE ajoute que tout le monde sera autour de la table, ce type de décision ou d'analyse relèvera donc d'une approche concertée et participative. Ensuite, si des mesures contraignantes doivent être prises, elles le seront par arrêté et soumises à toutes les procédures en vigueur et juridictions compétentes, répondant ainsi aux recours juridiques éventuels. M. LAISNE ajoute que la préfecture maritime est particulièrement attachée à l'approche participative et concertée de Natura 2000.

Bretagne Vivante demande en complément d'information si dans le cas d'un projet contraire aux objectifs d'une fiche du DOCOB, le COPIL sera compétent pour intervenir. M. LE GOFF répond que c'est à l'Etat d'intervenir, il détient le pouvoir de police. Le COPIL ne peut qu'avertir. Ensuite, il y a les juridictions compétentes, tribunal administratif, etc. pour traiter ces cas de figure.

En l'absence de questions ou remarques complémentaires, M. SACRE lève la séance à 17h15.

Trégunc, le

Le Président du COPIL « Dunes et côtes de Trévignon » Jean-Claude SACRE

ANNEXE

**Diaporama présenté au COPIL
du 10 juin 2013**

Comités de pilotage des sites Natura 2000 « Archipel des Glénan » et « Dunes et côtes de Trévignon »



10 juin 2013

Pascal Ragot, chargé de mission Natura 2000 **en mer**
« Glénan - Trévignon »
pascal.ragot@ville-fouesnant.fr

Martin De Baets, chargé de mission Natura 2000
« Trévignon »
natura2000trevignon@tresunc.fr



COPIH N2000 marin Glénan - Trévignon 10 juin 2013

Ordre du jour

- I. Actualités 2012
- II. Echanges sur les états des lieux et validation
- II. Etapes suivantes d'élaboration du DOCOB :
diagnostic et propositions



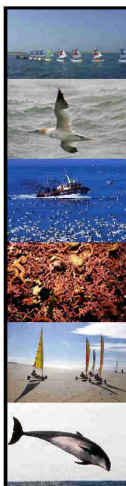
COPIH N2000 Terrestre Glénan 10 juin 2013

Actualités 2012

Site « Archipel des Glénan »

- Gestion conservatoire Saint-Nicolas
- Etude érosion Saint-Nicolas
- Cunégondes et assainissement
- Espèces invasives
- Gestion de la colonie de sternes, île aux Moutons
- Etudes d'incidences Natura 2000
- Projets divers : pêche à pied, éco-navigation, etc.
- Affaires courantes

- Questions diverses ?



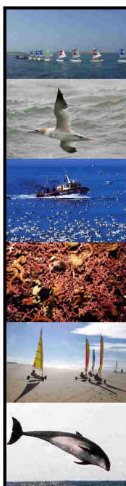
COPIH N2000 marin Glénan - Trévignon 10 juin 2013

Actualités 2012

Site « Dunes et côte de Trévignon »

- Contrats Natura 2000
- Gestion site du Conservatoire du littoral
- PNA Phragmite aquatique (bagueage, projet de clôture)
- PRA Gravelot à collier interrompu
- Comptages oiseaux hivernants/Hirondelle de rivage
- Evaluations d'incidences Natura 2000 (Pors Breign, Pouldohan, cale SNSM Trévignon, Doc Martin...)
- Réunions espèces invasives/Evaluation des incidences

- Questions diverses ?



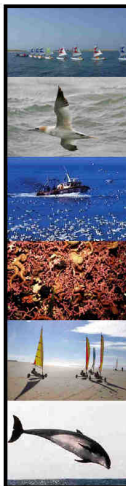
COPIH N2000 marin Glénan - Trévignon 10 juin 2013

Actualités 2012 Etat des lieux

Rappel : Objectifs et caractéristiques de l'état des lieux

- Rassembler l'ensemble des connaissances utiles à la gestion du site (définition et élaboration des mesures)
- Fournir un même niveau de connaissances à l'ensemble des acteurs locaux et usagers du site (approche Natura 2000, participative et concertée)
- Surface importante du site, caractère marin : complexité de l'écosystème, une multitude d'activités, habitats et espèces

➡ **Etat des lieux conséquent mais nécessaire**



COPIH N2000 marin Glénan - Trévignon 10 juin 2013

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 1 : Réseau et site Natura 2000

- **Objectifs** : présentation du réseau et du site Natura 2000
- **Méthode** : bibliographie, Internet, Formulaire Standard de Données (FSD)
- **Résultats** : description du réseau Natura 2000 et des modalités de gestion d'un site, présentation générale du site Natura 2000 (FSD)






COPIH N2000 marin Glénan - Trévignon 10 juin 2013

Actualités 2012		Etat des lieux
Partie 2 : Etat des lieux écologique		
Sous partie 1 : Environnement physique, qualité eaux, protections		
	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : caractéristiques physiques et océanologiques du site, variabilité, relation avec H/SP, protections en vigueur 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode : bibliographie et Internet, consultations d'experts 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats : description de l'écosystème marin côtier et sa variabilité, approfondissement sur la qualité des eaux, cartographie des protections en vigueur 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Limites et perspectives : Complexité de l'environnement physique et océanologique et sa variabilité : première approche, à approfondir ; connaissances sur la qualité des eaux, à approfondir (zones à enjeux) 	
<small>COPIL N2000 marin Glénan - Trévigonn 10 juin 2012</small>		

Actualités 2012		Etat des lieux
Partie 2 : Etat des lieux écologique		
Sous partie 2 : Fiches Habitats et espèces		
Habitats et espèces terrestres et marines hors avifaune		
	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : description et répartition des habitats et espèces, menaces potentielles 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode : Cartographie des habitats et rapports associés, bibliographie et Internet, consultation d'experts 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats : Fiche par habitat et par espèce, cartographie 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Limites et perspectives : Ancienneté des données, défaut de réévaluation (terrestre), données partielles sur le marin (études non finalisées, connaissances espèces. Fiches à finaliser : marin ; fiches à revoir : toutes (menaces potentielles) ; fiches à actualiser : terrestre 	
<small>COPIL N2000 marin Glénan - Trévigonn 10 juin 2012</small>		

Actualités 2012		Etat des lieux
Partie 2 : Etat des lieux écologique		
Sous partie 2 : Fiches Habitats et espèces		
Avifaune		
	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : caractériser les populations/espèces du site et dégager des zones / espèces prioritaires, menaces potentielles 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode : Consultation experts et Bretagne Vivante, inventaires de terrain (Trévigonn), bibliographie 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats : espèces significatives et prioritaires (fiche) ; habitats génériques fonctionnels, analyse statutaire + effectifs. Cartographique des zones fonctionnelles et hiérarchisation 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Limites et perspectives : connaissances : habitats fonctionnels (exhaustivité, délimitation, marin notamment, lien avec les habitats N2000), effectifs du site et nationaux (migrateurs), problématique des espèces à large répartition. Première approche, à approfondir 	
<small>COPIL N2000 marin Glénan - Trévigonn 10 juin 2012</small>		

Actualités 2012		Etat des lieux
Partie 3 : Etat des lieux socio-économique		
Sous partie 1 : Bassins versants		
	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : caractériser à minima les bassins versants et leur influence sur la qualité des eaux marines 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode : bibliographie et Internet, consultation d'experts 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats : description sommaire des bassins versants, synthèse des suivis de la qualité des eaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Limites et perspectives : difficultés d'accès aux informations et état des connaissances : réseaux et stations de mesure, paramètres et normes, impacts de la qualité des eaux, etc. A approfondir 	
<small>COPIL N2000 marin Glénan - Trévigonn 10 juin 2012</small>		

Actualités 2012		Etat des lieux
Partie 3 : Etat des lieux socio-économique		
Sous partie 2 : Contexte territorial, occupations des sols		
	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : Description des compétences et territoires administratif, foncier du site, occupation et usages des sols, pressions potentielles 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode : bibliographie et Internet, consultation de gestionnaires, stage de Master II (CNG) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats : Description et cartographie par île du foncier, des principales occupation des sols et usages associés, principales problématiques associées 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Limites et perspectives : occupation et usages des sols à préciser parfois 	
<small>COPIL N2000 marin Glénan - Trévigonn 10 juin 2012</small>		

Actualités 2012		Etat des lieux
Partie 3 : Etat des lieux socio-économique		
Sous partie 3 : Activités professionnelles		
Pêche professionnelle embarquée, récolte des algues de rive		
	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : caractérisation des différents métiers de pêche dans le temps et dans l'espace (flottes, engins, espèces ciblées, zones de pêche, saisonnalité, pratiques), pressions potentielles. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode : bibliographie, consultation de personnes ressources, enquêtes de terrain menées auprès des professionnels et validation en réunion. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats : identification des flottilles, des métiers et stratégies de pêche, cartographie des zones de pêche, saisonnalité, description des pratiques et engins, caractérisation des engins de pêche. Identification de la réglementation. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Limites et perspectives : état des lieux à un instant t or activité en évolution constante, degré de précision de certaines zones de pêche, niveaux d'effort de pêche par zone, échantillonnage à renforcer selon les enjeux. 	
<small>COPIL N2000 marin Glénan - Trévigonn 10 juin 2012</small>		

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 3 : Etat des lieux socio-économique
Sous partie 3 : Activités professionnelles

Aquaculture marine

- **Objectifs** : Localisation et caractérisation des cultures marines. Pressions potentielles.
- **Méthode** : Consultation de la DDTM pour le cadastre conchylicole, entretiens auprès d'aquaculteurs.
- **Résultats** : Cartographie des concessions conchylicoles, description des types cultures (espèces élevées et modes d'exploitation)
- **Limites et perspectives** : Activité prise en compte dans le cadre du Schéma départemental des structures soumis à évaluation d'incidences.

COPIL N2000 marin Glénao - Tréviéron 10 juin 2013

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 3 : Etat des lieux socio-économique
Sous partie 3 : Activités professionnelles

Transport maritime de marchandises et autres activités

- **Objectifs** : Caractérisation du transport maritime, des activités aériennes, des EMR, des activités de Défense. Pressions potentielles.
- **Méthode** : pour le transport maritime, entretiens auprès des sémaphores, du Cedre, bibliographie. Pour les autres activités, consultation de personnes ressources, de sites internet, bibliographie.
- **Résultats** : Localisation des routes maritimes, de leur fréquentation, du types de navires, des pollutions accidentelles recensées. Description synthétique des autres activités.
- **Limites et perspectives** : activités aériennes à approfondir au cas par cas, en fonction des enjeux pour l'aviafaune.

COPIL N2000 marin Glénao - Tréviéron 10 juin 2013

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 3 : Etat des lieux socio-économique
Sous partie 3 : Activités professionnelles

Dragages, clapages et extractions de matériaux

- **Objectifs** : Caractérisation de l'historique de ces activités et des opérations en cours, pressions potentielles.
- **Méthode** : Bibliographie, services instructeurs et gestionnaires.
- **Résultats** : historique connu et archivé des dragages : 1987 à 2013 : volumes dragués et clapés, activités en cours ; Extraction de maërl : volumes extraits depuis 1933
- **Limites et perspectives** : Historique plus ancien mal connu, imprécision sur les zones de clapage et extraction de maërl sur certaines périodes, à préciser au besoin.

COPIL N2000 marin Glénao - Tréviéron 10 juin 2013

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 3 : Etat des lieux socio-économique
Sous partie 4 : Activités de loisir

Activités balnéaires et de bord de mer

- **Objectifs** : Caractériser les activités balnéaires et de bord de mer : localisation, type d'activités, pressions potentielles
- **Méthode** : Bibliographie, consultation d'acteurs locaux divers, Internet, observations sur site
- **Résultats** : Secteurs fréquentés, activités observées, évaluation de fréquentation (fiches activités correspondantes)
- **Limites et perspectives** : niveaux de fréquentation par zone, à préciser parfois

COPIL N2000 marin Glénao - Tréviéron 10 juin 2013

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 3 : Etat des lieux socio-économique
Sous partie 4 : Activités de loisir

Plaisance

- **Objectifs** : Caractérisation et localisation des infrastructures et de la fréquentation liée aux activités de plaisance et associées, pressions potentielles
- **Méthode** : bibliographie et Internet, consultation et enquêtes auprès d'acteurs locaux et usagers, survols aériens
- **Résultats** : Caractérisation et répartition des infrastructures et flottilles associées, première approche de la fréquentation plaisancière, caractérisation des pratiquants et des pratiques
- **Limites et perspectives** : Première approche spatiotemporelle de la fréquentation à approfondir, connaissances de la flottille, des pratiquants et pratiques à approfondir

COPIL N2000 marin Glénao - Tréviéron 10 juin 2013

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 3 : Etat des lieux socio-économique
Sous partie 4 : Activités de loisir

Pêche de loisir

- **Objectifs** : Caractérisation et localisation des activités de pêche de loisir (engins, efforts de pêche, saisonnalité), pressions potentielles
- **Méthode** : bibliographie et Internet, consultation et enquêtes auprès d'acteurs locaux et usagers
- **Résultats** : cartographie des zones de pêche et saisonnalité, description sommaire des pratiquants et pratiques, caractérisation des engins de pêche et modes de pêche
- **Limites et perspectives** : Taux de retour des enquêtes et représentativité, degré de précision des zones de pêche, niveaux d'effort de pêche par zone et période. A approfondir

COPIL N2000 marin Glénao - Tréviéron 10 juin 2013

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 3 : Etat des lieux socio-économique

Sous partie 4 : Activités de loisir

Sports nautiques

- **Objectifs** : Caractérisation et localisation de la fréquentation liée aux sports et loisirs nautiques, pressions potentielles
- **Méthode** : bibliographie et Internet, consultation et enquêtes auprès d'acteurs locaux et usagers
- **Résultats** : Localisation des sites de pratique encadrée et libre, descriptif sommaire des pratiquants et pratiques (Glénan et Trévignon). Enquête approfondie plongée : volumes d'activités par site. Enquête test approfondie toutes activités (Trévignon) : cartographie des zones de pratique encadrée, volumes d'activité par saison et zone, modes de pratique encadrée
- **Limites et perspectives** : Enquête détaillée non menée sur Glénan, méconnaissance de la pratique libre, à approfondir

COPIL N2000 marin Glénan - Trévignon 10 Juin 2012

Actualités 2012 Etat des lieux

Partie 3 : Etat des lieux socio-économique

Sous partie 5 : autres activités

- **Objectifs** : Décrire les activités en cours de sensibilisation et éducation à l'environnement, recherche et suivis scientifiques, gestion conservatoire
- **Méthode** : Bibliographie et Internet, consultation de partenaires, questionnaires et acteurs locaux divers
- **Résultats** : Descriptif de ces activités
- **Limites et perspectives** : Connaissance de tous les programmes scientifiques en cours sur le secteur, veille à développer

COPIL N2000 marin Glénan - Trévignon 10 Juin 2012

Actualités 2012 Etat des lieux Diagnostic et propositions

Diagnostic et propositions

En cours

- **Méthode** : analyse matricielle des impacts potentiels

	Activité 1		Activité 2
	Composante 1	Composante 2	Composante 1
	Pressions potentielles ou réelles	Pressions potentielles ou réelles	Pressions potentielles ou réelles
Habitats			X
Espèces		X	X
Avifaune	X		

X = Pression (activité) + Sensibilité (hab/sp) + Interaction

➡ **Impacts potentiels sur le site**

COPIL N2000 marin Glénan - Trévignon 10 Juin 2012

Actualités 2012 Etat des lieux Diagnostic et propositions

Diagnostic et propositions

- **Méthode** : propositions de mesures. Analyse incluant :
 - Le niveau de certitude scientifique ou empirique de l'impact, en lien avec les sources de variabilité locale : pression/sensibilité, environnementale
 - Les échelles d'analyse et les niveaux d'impact associé : secteur précis, site Natura 2000
 - Les notions d'impacts cumulés
- ➡ **Impacts potentiels ou réels, qualifiables ou non, aux différentes échelles (secteur précis, site)**
- Les principes de précaution et de développement durable : équilibre entre enjeux socioéconomiques et environnementaux

COPIL N2000 marin Glénan - Trévignon 10 Juin 2012

Actualités 2012 Etat des lieux Diagnostic et propositions

Diagnostic et propositions

- **Résultats attendus** : propositions et pistes de travail
 - Mesures d'amélioration des connaissances
 - Mesures actives de gestion
- **Transmission du diagnostic, base des réflexions en groupe de travail**

	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Transmission diagnostic		25					
GT 1 : Validation diagnostic				09			
GT 2, 3... : Elaboration mesures							
Rédaction Tome 2							
Transmission Tome 2						29	
COPIL VALIDATION DOCOB							

COPIL N2000 marin Glénan - Trévignon 10 Juin 2012

Merci de votre attention

Pascal Rogot, chargé de mission Natura 2000 *en mer*
« Glénan - Trévignon »
pascal.rogot@ville-fouesnant.fr

Martin De Baets, chargé de mission Natura 2000
« Trévignon »
natura2000trevignon@tregunc.fr

COPIL N2000 Terrestre Glénan - Trévignon 10 Juin 2012